

BREIZHECOLEG

Expérimentation de systèmes de production de légumes frais avec usage des pesticides en ultime recours

Le projet vise, pour les cultures légumières de plein champ à destination du marché du frais, à évaluer de nouveaux systèmes de production agro-écologique : à ultra bas-intrants en production conventionnelle, et à conditions de production optimisées en agriculture biologique. Le transfert des résultats de l'expérimentation sera assuré via l'enseignement agricole, le conseil agricole et les réseaux du dispositif DEPHY FERME.

La Bretagne est un bassin important de production de légumes (19% de la production nationale) et aussi la première région productrice de légumes biologiques. Les légumes les plus cultivés sont les choux (82% des surfaces nationales pour le chou-fleur), les artichauts (79%) et l'échalote de tradition (78%). Le projet BREIZHECOLEG est une expérimentation système d'une durée de six ans, intégrant les deux modes de production (conventionnel et AB) de légumes frais de plein champ cultivés en Bretagne. Les partenaires sont l'AOP CERAFEL, les stations expérimentales CATE et Terre d'Essais et la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne (CRAB). En agriculture conventionnelle, trois niveaux de rupture seront testés :

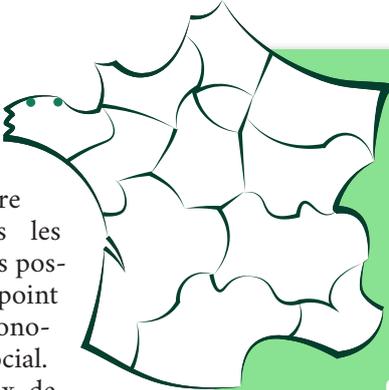
- Un système conventionnel de référence qui représente les pratiques moyennes des producteurs,
- Un système conventionnel bas intrants (au minimum moins 50%), en adéquation avec les objectifs du plan Ecophyto 2025,
- Un système conventionnel ultra-bas intrants (au minimum moins 75%), dans lequel l'utilisation de produits phytosanitaires ne se fera qu'en ultime recours.

En agriculture biologique, le projet vise à rendre les systèmes les plus attractifs possibles d'un point de vue économique et social. Deux niveaux de rupture seront testés :

- Un système AB de référence issu des pratiques moyennes des producteurs du bassin ;
- Un système AB innovant permettant la réduction des coûts de production, des temps de travaux et de la pénibilité.

Utiliser les acquis du projet précédent et aller plus loin

Ce projet s'inscrit dans la continuité de BREIZLEG dans lequel les phytosanitaires ont été réduits de 55% en conventionnel sans perte de rendement et sans augmentation substantielle des temps de travaux. À partir des références acquises, un premier travail a permis d'identifier de nouveaux leviers pour atteindre les objectifs du projet : variétés résistantes en échalote, nouvelles Règles De Décision, seuils de nuisibilité, Outil d'Aide à la Décision, etc. Le projet concerne les principales cultures légumières de Bretagne (chou-fleur, artichaut, échalote) auxquelles a été ajoutée la salade 4ème gamme. À l'échelle des six années du projet, 86 conduites culturales seront évaluées.



Nombre de sites expérimentaux : 2

Nombre de systèmes DEPHY testés : 3
dont Agriculture Biologique : 1

Cultures :
Artichaut, Brocoli, Chou fleur, Echalote, Salade

Leviers testés :
Génétique, nouvelles Règles de Décision, biocontrôle, lutte physique, lutte biologique et autres leviers d'atténuation (fertilisation, travail du sol...)

Porteur de projet :
Damien PENGUILLY (damien.penguilly@cate.bzh)

Organisme chef de file :
AOP Cerafel

Durée : 2018-2023

Des références transférables au réseau FERME Légumes

Ce projet permettra de former à l'approche systémique les expérimentateurs, conseillers, et producteurs. Il créera des références sur la combinaison des leviers : nouvelles règles de décision, autre façon de juger les cultures (accep-

tation des dégâts)... Les ruptures testées pourront ensuite être intégrées et évaluées dans le réseau DEPHY Ferme légumes (29). Les résultats obtenus pourront également constituer un référentiel pour la rédaction de fiches CEPP. Les performances et la durabilité globale des cinq systèmes de culture étudiés seront évaluées à l'aide de l'outil d'évaluation multicritère *ex post*, planifié pour 2020 par le groupe système du GISPICLég.

Extrait de "Lauréats des appels à projets DEPHY EXPE 2017 et 2018"

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.